Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

AB Tasty
Société par actions simplifiée au capital de 108.867,81 euros
Siège social : 8 rue Sainte-Cécile, 75009 Paris
518 685 540 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le seize avril,

La soussignée, Madame Alix de Sagazan, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »),

Après avoir rappelé ce qui suit :

A. Par décisions en date du 2 décembre 2013, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution de 613 bons (par la suite devenus 61.300 bons à la faveur d'un fractionnement d'actions) de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2013 (les « **BSPCE 2013** ») au profit de salariés ou mandataires sociaux de la Société, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2013 (le « **Règlement BSPCE 2013** ») ;

B. Par décisions en date du 27 mai et du 15 mai 2014, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 1.250 bons (par la suite devenus 125.000 bons à la faveur d'un fractionnement d'actions) de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2014 (les « **BSPCE 2014** ») au profit de salariés ou mandataires sociaux de la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2014 (le « **Règlement BSPCE 2014** ») ;

C. Par décisions en date du 22 janvier 2016, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 180.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2016 (les « **BSPCE 2016** ») au profit de salariés ou dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés de la Société, ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote, ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2016 (le « **Règlement BSPCE 2016** ») ;

D. Par décisions en date du 11 mai 2017, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 601.322 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2017 (les « **BSPCE 2017** ») au profit de salariés ou dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés de la Société, ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote, ou en fonction de la date d'attribution des BSPCE 2017, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2017 (le « **Règlement BSPCE 2017** ») ;

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

E. Par décisions en date du 30 avril 2019, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 391.398 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2019 (les « **BSPCE 2019** ») au profit de salariés ou dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés de la Société, ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote, ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2019 (le « **Règlement BSPCE 2019** ») ;

F. Par décisions en date du 4 mai 2020, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 262.939 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2020 (les « **BSPCE 2020** ») au profit de salariés, dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés, ou membres de tout organe statutaire de la Société (ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote), ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2020 (le « **Règlement BSPCE 2020** ») ;

G. Par décisions en date du 22 décembre 2021, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 178.400 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2021 (les « **BSPCE 2021** ») au profit de salariés, dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés, ou membres de tout organe statutaire de la Société (ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote), ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2021 (le « **Règlement BSPCE 2021** ») ;

H. Par décisions en date du 10 novembre 2022, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 808.891 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2022 (les « **BSPCE 2022** ») au profit de salariés, dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés, ou membres de tout organe statutaire équivalent à un conseil d'administration ou de surveillance de la Société (ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote), ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2022 (le « **Règlement BSPCE 2022** ») ;

I. Par décisions en date du 1er août 2024, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'autoriser avec délégation de compétence l'émission et l'attribution d'un nombre maximum total de 399.223 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits BSPCE 2024 (les « **BSPCE 2024** » et ensemble avec les BSPCE 2013, les BSPCE 2014, les BSPCE 2016, les BSPCE 2017, les BSPCE 2019, les BSPCE 2020, les BSPCE 2021 et les BSPCE 2022, les « **BSPCE** ») au profit de salariés, dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés, ou membres de tout organe statutaire équivalent à un conseil d'administration ou de surveillance de la Société (ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote), ou de toute autre personne éligible en vertu des dispositions légales applicables, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSPCE 2024 (le « **Règlement BSPCE 2024** » et ensemble avec le Règlement BSPCE 2013, le Règlement BSPCE 2014, le Règlement BSPCE 2016, le Règlement BSPCE 2017, le Règlement BSPCE 2019, le Règlement BSPCE 2020, le Règlement BSPCE 2021 et le Règlement BSPCE 2022, les « **Règlements BSPCE** ») ;

J. Conformément aux Règlements BSPCE, par l'envoi de notifications d'exercice prenant la forme de bulletins de souscription en date des présentes (les « **Notifications d'Exercice BSPCE** ») :

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

- le titulaire de BSPCE 2013 a exercé 61.300 BSPCE 2013 et ainsi souscrit 61.300 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 0,65 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 39.845 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2013** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2014 ont exercé 65.500 BSPCE 2014 et ainsi souscrit 65.500 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 1,30 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 85.150 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2014** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2016 ont exercé 25.000 BSPCE 2016 et ainsi souscrit 25.000 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 2,44 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 61.000 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2016** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2017 ont exercé 114.500 BSPCE 2017 et ainsi souscrit 114.500 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 7,08 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 810.660 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2017** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2019 ont exercé 145.536 BSPCE 2019 et ainsi souscrit 145.536 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 7,08 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 1.030.394,88 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2019** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2020 ont exercé 125.696 BSPCE 2020 et ainsi souscrit 125.696 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 1.510.865,92 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2020** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires de BSPCE 2021 ont exercé 14.750 BSPCE 2021 et ainsi souscrit 14.750 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 177.295 € (le « **Prix d'Exercice BSPCE 2021** » et ensemble avec le Prix d'Exercice BSPCE 2013, le Prix d'Exercice BSPCE 2014, le Prix d'Exercice BSPCE 2016, le Prix d'Exercice BSPCE 2017, le Prix d'Exercice BSPCE 2019, le Prix d'Exercice BSPCE 2020 et le Prix d'Exercice BSPCE 2021, le « **Prix d'Exercice BSPCE** ») selon la répartition figurant en **Annexe 1** ;

- les titulaires concernés ont renoncé irrévocablement à l'exercice de tout BSPCE 2022 et BSPCE 2024 devenu exerçable et n'ayant pas été exercé ou n'étant pas exerçable à la date des présentes selon la répartition figurant en **Annexe 2**, dans les Notifications d'Exercice BSPCE ou dans des lettres de renonciation distinctes (les « **Lettres de Renonciation BSPCE** »).

K. Par virement effectué sur le compte bancaire de la Société, l'intégralité du Prix d'Exercice BSPCE des BSPCE exercés aux termes des Notifications d'Exercice BSPCE a été versée ce jour par EverSaaS, une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 4, rue de Marivaux, 75002 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 994 952 745 (« **EverSaas** »), conformément à une indication de paiement convenue avec les titulaires de BSPCE.

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

L. Par décisions en date du 30 avril 2019, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) de consentir et d'attribuer un nombre maximum total de 391.398 options de souscription ou d'achat d'actions dites SO 2019 (les « **SO 2019** ») au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements d'intérêts économiques liés à la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des SO 2019 (le « **Règlement SO 2019** ») ;

M. Par décisions en date du 4 mai 2020, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) de consentir et d'attribuer un nombre maximum total de 262.939 options de souscription ou d'achat d'actions dites SO 2020 (les « **SO 2020** ») au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements d'intérêts économiques liés à la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des SO 2020 (le « **Règlement SO 2020** ») ;

N. Par décisions en date du 22 décembre 2021, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) de consentir et d'attribuer un nombre maximum total de 178.400 options de souscription ou d'achat d'actions dites SO 2021 (les « **SO 2021** ») au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements d'intérêts économiques liés à la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des SO 2021 (le « **Règlement SO 2021** ») ;

O. Par décisions en date du 10 novembre 2022, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) de consentir et d'attribuer un nombre maximum total de 808.891 options de souscription ou d'achat d'actions dites SO 2022 (les « **SO 2022** ») au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des SO 2022 (le « **Règlement SO 2022** » et ensemble avec le Règlement SO 2019, le Règlement SO 2020 et le Règlement SO 2021, les « **Règlements SO** ») ;

P. Conformément aux Règlements SO, par l'envoi de notifications d'exercice prenant la forme de bulletins de souscription en date des présentes (les « **Notifications d'Exercice SO** ») :

- les titulaires de SO 2019 ont exercé 6.469 SO 2019 et ainsi souscrit 6.469 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 7,08 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 45.800,52 € (le « **Prix d'Exercice SO 2019** ») selon la répartition figurant en **Annexe 3** ;

- les titulaires de SO 2020 ont exercé 17.938 SO 2020 et ainsi souscrit 17.938 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 215.614,76 € (le « **Prix d'Exercice SO 2020** ») selon la répartition figurant en **Annexe 3** ;

- les titulaires de SO 2021 ont exercé 30.000 SO 2021 et ainsi souscrit 30.000 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 360.600 € (le « **Prix d'Exercice SO 2021** » et ensemble avec le Prix d'Exercice SO 2019 et le Prix d'Exercice SO 2020 le « **Prix d'Exercice SO** ») selon la répartition figurant en **Annexe 3** ;

- les titulaires d'options de souscription ou à l'achat d'actions ont renoncé irrévocablement à l'exercice de tout autre SO 2022 devenues exerçables et n'ayant pas été exercées ou n'étant pas exerçables à la date des présentes selon la répartition figurant en **Annexe 4**, dans les Notifications d'Exercice SO ou dans des lettres de renonciation distinctes (les « **Lettres de Renonciation SO** »).

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Q. Par virement effectué sur le compte bancaire de la Société, l'intégralité du Prix d'Exercice SO des options de souscription ou à l'achat d'actions exercées aux termes des Notifications d'Exercice SO a été versée ce jour par EverSaaS, conformément à une indication de paiement convenue avec les titulaires d'options de souscription ou à l'achat d'actions.

R. Par décisions en date du 4 mai 2020, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) d'émettre et d'attribuer un nombre total maximum de 262.939 bons de souscription d'actions dits BSA 2020 (les « **BSA 2020** ») au profit des titulaires listés en **Annexe 5** (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSA 2020 (le « **Règlement BSA 2020** ») ;

S. Par décisions en date du 22 décembre 2021, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) d'émettre et d'attribuer un nombre total maximum de 178.400 bons de souscription d'actions dits BSA 2021 (les « **BSA 2021** ») au profit des titulaires listés en **Annexe 5** et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSA 2021 (le « **Règlement BSA 2021** ») ;

T. Par décisions en date du 10 novembre 2022, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) d'émettre et d'attribuer un nombre total maximum de 808.891 bons de souscription d'actions dits BSA 2022 (les « **BSA 2022** ») au profit des titulaires listés en **Annexe 5** et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSA 2022 (le « **Règlement BSA 2022** ») ;

U. Par décisions en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'émettre un emprunt obligataire de 3.000.000 euros (l'« **Emprunt Obligataire OBSA** ») et d'attribuer un nombre total de 3.000.000 d'obligations à bons de souscription d'actions dits OBSA au profit du FCPI ISAI Growth Lending I, représenté par sa société de gestion ISAI Gestion (508 804 507 R.C.S Paris) (« **ISAI** ») (les « **OBSA ISAI** »), étant précisé que des bons de souscription d'actions dits BSA ISAI sont attachées à ces OBSA ISAI (les « **BSA ISAI** »), et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSA ISAI (le « **Règlement BSA ISAI** ») ;

V. Par virement effectué sur le compte bancaire de la Société, l'intégralité de l'Emprunt Obligataire OBSA a été versée ce jour par EverSaaS, conformément à une indication de paiement convenue avec la Société ;

W. Par décisions en date du 1 août 2024, la collectivité des associés de la Société a décidé (avec délégation de compétence) (i) d'émettre et d'attribuer un nombre total maximum de 399.223 bons de souscription d'actions dits BSA 2024 (les « **BSA 2024** ») au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et (ii) d'arrêter les termes et conditions des BSA 2024 (le « **Règlement BSA 2024** » et ensemble avec le Règlement BSA 2020, le Règlement BSA 2021, le Règlement BSA 2022 et le Règlement BSA ISAI, les « **Règlements BSA** ») ;

X. Conformément aux Règlements BSA, par l'envoi de notifications d'exercice prenant la forme de bulletins de souscription en date des présentes (les « **Notifications d'Exercice BSA** ») :

- les titulaires de BSA 2020 ont exercé 36.000 BSA 2020 et ainsi souscrit 36.000 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 432.720 € (le « **Prix d'Exercice BSA 2020** ») selon la répartition figurant en **Annexe 5** ;

- les titulaires de BSA 2021 ont exercé 54.000 BSA 2021 et ainsi souscrit 54.000 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 649.080 € (le « **Prix d'Exercice BSA 2021** ») selon la répartition figurant en **Annexe 5** ;

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

- ISAI a exercé 3.000.000 BSA ISAI et ainsi souscrit 59.900 actions ordinaires nouvelles de la Société pour un prix unitaire de souscription de 12,02 € (prime d'émission incluse) représentant un prix de souscription total de 719.998 € (le « **Prix d'Exercice BSA ISAI** » et ensemble avec le Prix d'Exercice BSA 2020 et le Prix d'Exercice BSA 2021 le « **Prix d'Exercice BSA** ») ;

- les titulaires concernés ont renoncé irrévocablement à l'exercice de tout autre BSA 2022 et BSA 2024 devenu exerçable et n'ayant pas été exercé ou n'étant pas exerçable à la date des présentes selon la répartition figurant en **Annexe 4**, dans les Notifications d'Exercice BSA ou dans des lettres de renonciation distinctes (les « **Lettres de Renonciation BSA** »).

Y. Par virement effectué sur le compte bancaire de la Société, l'intégralité du Prix d'Exercice BSA des bons de souscription d'actions exercées aux termes des Notifications d'Exercice BSA a été versée ce jour par EverSaaS, conformément à une indication de paiement convenue avec les titulaires de bons de souscription d'actions.

Z. Par décisions en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'émettre un emprunt obligataire de 3.000.000 euros (l'« **Emprunt Obligataire OS T2** ») et d'attribuer un nombre total de 3.000.000 obligations simples (les « **OS T2 ISAI** ») au profit de FCPI ISAI Growth Lending I, fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion ISAI, et (ii) d'arrêter les termes et conditions des OS T2 (le « **Règlement OS T2** ») ;

AA. Par virement effectué sur le compte bancaire de la Société, l'intégralité de l'Emprunt Obligataire OS T2 a été versée ce jour par EverSaaS, conformément à une indication de paiement convenue avec la Société ;

BB. Par décisions en date du 31 octobre 2025, la collectivité des associés de la Société a décidé (i) d'émettre un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum total de 3.846.150 € représenté par 284.900 obligations, d'une valeur nominale de 13,50 € chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société (les « **Obligations Convertibles Wandz.ai** »), (ii) de réserver la souscription de l'intégralité des Obligations Convertibles Wandz.ai à Namogoo Technologies Ltd., société de droit israélien, dont le siège social est situé au 6 Hapnina St, Ra'anana, Israël, enregistrée sous le numéro 515120467 (« **Namogoo** »), (iii) que les Obligations Convertibles Wandz.ai sont à tout moment convertibles en actions ordinaires de la Société à raison d'une action ordinaire, pour une Obligation Convertible Wandz.ai, (iv) que 31.656 de ces Obligations Convertibles ont été identifiées comme "*Hold Back Securities*" aux sens de l'*Asset Purchase Agreement* conclu le 21 octobre 2025 entre la Société et Namogoo (le « **Contrat** ») et qu'elles seront émises dans les conditions énoncées à l'article 4.3 du Contrat soient remplies, et (v) donné tous pouvoirs au Président, notamment, pour recueillir les souscriptions aux Obligations Convertibles Wandz.ai, recevoir les paiements correspondants, enregistrer les souscriptions par compensation avec des créances sur la Société, enregistrer le nombre d'actions ordinaires émises lors de la conversion des Obligations Convertibles Wandz.ai, effectuer les formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et modifier en conséquence les statuts de la Société ;

CC. Par bulletin de souscription, émis conformément au Contrat, Namogoo a souscrit à 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai par compensation avec une créance d'un montant de 299.146,50 €, que Namogoo détient sur la Société au titre du Contrat (le « **Bulletin de Souscription Wandz.ai** ») ; et

DD. Par notification de conversion en date des présentes, Namogoo a converti les 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai visées ci-avant en autant d'actions ordinaires de la Société (la « **Notification de Conversion** »).

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

EE. Par décisions en date du 31 octobre 2025, la collectivité des associés de la Société a autorisé le Président, sous réserve de l'autorisation préalable du comité stratégique de la Société, à procéder à l'attribution d'Actions Gratuites (tel que ce terme est défini ci-après) au profit de certains mandataires sociaux et/ou membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés ou groupements économiques liés, et lui a conféré tous pouvoirs pour définir les termes du plan d'attribution gratuite d'actions et procéder aux augmentations de capital correspondantes.

Ceci ayant été rappelé, le Président a pris les décisions suivantes :

(1) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2013 ;

(2) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2014 ;

(3) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2016 ;

(4) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2017 ;

(5) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2019 ;

(6) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2020 ;

(7) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2021 ;

(8) Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice des BSPCE 2022 et BSPCE 2024 ;

(9) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2019 ;

(10) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2020 ;

(11) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2021 ;

(12) Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice des SO 2022 ;

(13) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA 2020 ;

(14) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA 2021 ;

(15) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA ISAI ;

(16) Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice de BSA 2022 et BSA 2024 ;

(17) Constatation du remboursement de l'Emprunt Obligataire OBSA et annulation des OBSA ISAI ;

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

(18) Constatation du remboursement de l'Emprunt Obligataire OS T2 et annulation des OS T2 ISAI ;

(19) Constatation de l'émission de 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai ;

(20) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de la conversion de 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai ;

(21) Modification de l'article 7 (Capital Social) des statuts de la Société ; et

(22) Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2013

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2013 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 61.300 BSPCE 2013 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 613 euros correspondant à 61.300 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 39.232 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 61.300 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2014

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2014 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 65.500 BSPCE 2014 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 655 euros correspondant à 65.500 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 84.495 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 65.500 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2016

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2016 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 25.000 BSPCE 2016 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 250 euros correspondant à 25.000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 60.750 euros chacune est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 25.000 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

QUATRIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2017

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2017 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 114.500 BSPCE 2017 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 1.145 euros correspondant à 114.500 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 809.515 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 114.500 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

CINQUIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2019

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2019 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 145.536 BSPCE 2019 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 1.455,36 euros correspondant à 145.536 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 1.028.939,52 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 145.536 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

SIXIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2020

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2020 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 125.696 BSPCE 2020 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 1.256,96 euros correspondant à 125.696 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 1.509.608,64 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 125.696 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

SEPTIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSPCE 2021

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSPCE 2021 et (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE, **constate** que 14.750 BSPCE 2021 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 147,50 euros correspondant à 14.750 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 177.147,50 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 14.750 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 1** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

HUITIÈME DÉCISION

Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice des BSPCE 2022 et 2024

Le Président, après avoir pris connaissance (i) des Règlements BSPCE, (ii) des Notifications d'Exercice BSPCE et (iii) des Lettres de Renonciation BSPCE, constate que les BSPCE listés en **Annexe 2** sont caducs et/ou que leurs titulaires y ont renoncés et **décide** en conséquence d'annuler lesdits BSPCE.

NEUVIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2019

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement SO 2019 et (ii) des Notifications d'Exercice SO, **constate** que 6.469 SO 2019 ont été valablement exercées.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 64,69 euros correspondant à 6.469 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 45.735,83 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 6.469 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 3** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

DIXIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2020

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement SO 2020 et (ii) des Notifications d'Exercice SO, **constate** que 17.938 SO 2020 ont été valablement exercées.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 179,38 euros correspondant à 17.938 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 215.435,38 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 17.938 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 3** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

ONZIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des SO 2021

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement SO 2021 et (ii) des Notifications d'Exercice SO, **constate** que 30.000 SO 2021 ont été valablement exercées.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 300 euros correspondant à 30.000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 360.300 euros est donc définitivement réalisée.

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Le Président **constate** que les 30.000 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 3** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

DOUZIÈME DÉCISION

Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice des SO 2022

Le Président, après avoir pris connaissance (i) des Règlements SO, (ii) des Notifications d'Exercice SO et (iii) des Lettres de Renonciations SO, constate que les options à souscription ou à l'achat d'actions listées en **Annexe 4** sont caduques et/ou que leurs titulaires y ont renoncés et **décide** en conséquence d'annuler lesdites options à souscription ou à l'achat d'actions.

TREIZIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA 2020

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSA 2020 et (ii) des Notifications d'Exercice BSA, **constate** que 36.000 BSA 2020 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 360 euros correspondant à 36.000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 432.360 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 36.000 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 5** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

QUATORZIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA 2021

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSA 2021 et (ii) des Notifications d'Exercice BSA, **constate** que 54.000 BSA 2021 ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 540 euros correspondant à 54.000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 648.540 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 54.000 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 5** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

QUINZIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice des BSA ISAI

Le Président, après avoir pris connaissance (i) du Règlement BSA ISAI et (ii) des Notifications d'Exercice BSA, **constate** que 3.000.000 BSA ISAI ont été valablement exercés.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital d'un montant total de 599 euros correspondant à 59.900 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 719.399 euros est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 59.900 actions ordinaires souscrites conformément à l'**Annexe 5** seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

SEIZIÈME DÉCISION

Constatation de la caducité et de la renonciation à exercice de BSA

Le Président, après avoir pris connaissance (i) des Règlements BSA, (ii) des Notifications d'Exercice BSA et (iii) des Lettres de Renonciation BSA, constate que les bons de souscription d'actions listées en **Annexe 6** sont caducs et/ou que leurs titulaires y ont renoncés et **décide** en conséquence d'annuler lesdits bons de souscription d'actions.

DIX-SEPTIÈME DÉCISION

Constatation du remboursement de l'Emprunt Obligataire OBSA et annulation des OBSA ISAI

Le Président, après avoir pris connaissance du Règlement BSA ISAI, constate le remboursement intégral de l'Emprunt Obligataire OBSA et **décide** en conséquence d'annuler les OBSA ISAI.

DIX- HUITIÈME DÉCISION

Constatation du remboursement de l'Emprunt Obligataire OS T2 et annulation des OS T2

Le Président, après avoir pris connaissance du Règlement OS T2, constate le remboursement intégral de l'Emprunt Obligataire OS T2 et **décide** en conséquence d'annuler les OS T2.

DIX- NEUVIÈME DÉCISION

Constatation de l'émission de 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai

Le Président, **constate**, connaissance prise du Bulletin de Souscription Wandz.ai :

- que Namogoo a valablement souscrit à 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai ;

- que la souscription de ces 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai, soit un montant de 299.146,50 euros, a été libérée par compensation avec une créance de même montant que Namogoo détient sur la Société au titre de l'*Asset Purchase Agreement* conclu entre Namogoo et la Société en date du 21 octobre 2025 ; et

- que l'émission des Obligations Convertibles Wandz.ai est en conséquence réalisée à hauteur de 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai.

VINGTIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de la conversion de 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai

Le Président, **constate**, connaissance prise de la Notification de Conversion, que Namogoo a décidé de convertir les 22.159 Obligations Convertibles Wandz.ai souscrites en autant d'actions ordinaires nouvelles.

En conséquence de ce qui précède, le Président **constate** que l'augmentation de capital réservée à Namogoo d'un montant total de 221,59 euros correspondant à 22.159 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission de 298.924,91 euros chacune est donc définitivement réalisée.

Le Président **constate** que les 22.159 actions ordinaires souscrites seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et que cette inscription sera reportée sur les comptes individuels des associés.

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

VINGT-ET-UNIÈME DÉCISION
Modification de l'article 7 (Capital Social) des statuts de la Société

En conséquence des décisions qui précèdent, le Président **décide** de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« *Le capital social est fixé à la somme de 116.655,29 euros.*

Il est divisé en 11.665.529 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement libérées, dont 4.990.759 actions ordinaires, 846.100 actions de préférence de catégorie A dites « Actions A », 1.495.901 actions de préférence de catégorie B dites « Actions B », 1.885.343 actions de préférence de catégorie C dites « Actions C » et 2.447.426 actions de préférence de catégorie D dites « Actions D ».

Le reste de l'article 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société est inchangé.

VINGT-DEUXIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour les formalités

Le Président, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par le Président par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

DocuSigned by:
Alix de Sagazan
89CC29F02E424E4...

Le Président
Madame Alix De Sagazan

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 1
Tableau d'exercice des BSPCE

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Adel FERGUEN					5.000			5.000
Adeline ANDRE					1.500			1.500
Adrien CAILLAUD-PALAYER					375	2.625		3.000
Aaron STILLMAN						3.250		3.250
Adrien LION					750	1.688		2.438
Alexandre ANQUETIL				2.500				2.500
Alexandre BINET					750			750
Amira JELASSI					1.500			1.500
Angélique DE TADDEO		10.000				2.000		12.000
Anthony BREBION		8.000				4.000		12.000
Ariane VIADERE					750			750
Arthur CHARBIT				1.500		2.500		4.000
Arthur TOUCHAIS					750			750

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Benoit GISCLONG					750	2.250		3.000
Benoit MARTINI					1.500			1.500
Blandine PAULET					750			750
Brice LAGROY DE CROUTTE		15.000			8.500			23.500
Camille BAUDRY					750			750
Camille DEVISE					15.450			15.450
Cécile SALLE DE CHOU			5.000	10.000				15.000
Céline LE TOURNEUR D'ISON			5.000			6.000		11.000
Céline TRAN					750			750
Charlène ANTOINE					750			750
Charles-Louis DE MOULINS D'AMIEU DE BEAUFORT					375			375
Charlie ODIN					2.500	5.000		7.500
Chloé CHARLAND					750			750
Christopher BROQUE					10.000	5.000		15.000

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Corentin GILLES							750	750
Corentine LE GLEUHER				1.500				1.500
Edouard DESCAMPS				5.000				5.000
Elias Cédric LAOUITI				5.000				5.000
Eloïse DE GENTILE					562	625		1.187
Emeric DURY					375			375
Erika CHRETIEN					750			750
Fabien ROGER					16.384	8.616	5.000	30.000
Fabien TISSIER				5.000				5.000
Florian EYSSERIC					750	2.438		3.188
Florian GALLO					750			750
Frédéric FERARD					1.500	2.500		4.000
Gaëtan PHILIPPOT				2.500				2.500
Hubert WASSNER		12.500						12.500
Jean-Charles GASCOIN					750	2.125		2.875

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Jean-Yves SIMON					16.384	8.616	3.750	28.750
Jonathan GRANGER				2.500				2.500
Jules VIENNE					750			750
Julia SIMON				5.000				5.000
Julie AVIGNON					750	2.250		3.000
Julie DUMONT				8.000		4.000		12.000
Julien CROCHET			5.000		5.000	5.000		15.000
Julien DA RIBA					750	3.250		4.000
Julien MOUSSEAU					2.500			2.500
Julien TEYSSIER					281	1.313		1.594
Jérémie FRANCHOMME					750			750
Kasthuri GNANESHWARAN					750			750
Kévin COURTOIS					750			750
Kévin LABESSE				1.500		2.500		4.000
Konstantina NIKAKI					750			750

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Léa BENQUET				5.000		1.000		6.000
Léo WIEL				2.500		1.000		3.500
Léon ROIBU					750	1.250		2.000
Ludwig DUBOS					750			750
Marylin MONTOYA					3.000	16.500	3.750	23.250
Matthieu LAURENT		20.000		5.000		3.000		28.000
Maylis DE BAZELAIRE							1.500	1.500
Morgane RUAUD					750			750
Olivier CANDAU				20.000		10.000		30.000
Pauline SERVANT				5.000				5.000
Pawel TOMASZEWSKI	61.300			15.000				76.300
Quentin MORLAIS					2.500	1.500		4.000
Raphaël BLANADET				8.000				8.000
Sarah JEVREMOVIC					1.500			1.500
Sergey CHERNYAKOV			5.000	1.500	19.100	4.400		30.000

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2016	BSPCE 2017	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021	Total des BSPCE exercés
Shamreen MEERUN					1.500			1.500
Sixtine GAUTIER					750			750
Solène MALARMEY					750			750
Steven NEIRA					750			750
Tanguy COPPIN				1.500		2.500		4.000
Thomas NAVARRO					3.000	3.000		6.000
Thomas PELOUZE			5.000	1.000	5.000	4.000		15.000
TOTAL	**61.300**	**65.500**	**25.000**	**114.500**	**145.536**	**125.696**	**14.750**	**552.282**

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 2

Tableau de caducité et de renonciation aux BSPCE

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
Annie NGUYEN	1.500		1.500
Aurélie BAUDIER	650		650
Bàlint FULOP	450		450
Benoit DUBUS	1.500		1.500
Charles HIBON	2.500		2.500
Clément BOCK	1.500		1.500
Cyril QUANDALLE	1.500		1.500
Elizabeth ROBERTSON	2.431		2.431
Garance BAZAN	1.000		1.000
Guillaume JUNILLON		176	176
Hervé FROC	4.000		4.000
Jean-Baptiste AGOSTIN	1.500		1.500
John HUGHES	3.000		3.000

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
Julien ZOLLI		176	176
Kanthann CHHIM	3.000		3.000
Maëlle HANI	1.500		1.500
María MUNIZAGA	3.450		3.450
Marion BLANC	1.500		1.500
Morgane LETHON	4.000		4.000
Pankaj PATEL	650		650
Pierre VINARNICK	1.500		1.500
Romain GUILLAUME	1.500		1.500
Sarah BENHADDAD	1.500		1.500
Shardene MBENOUN	1.500		1.500
Simen ANDERSEN	1.500		1.500
Stéphane LEJEUNE	450		450
Steve REBILLET	1.500		1.500
Timothy STOKES	3.000		3.000
Valentin RICHER	1.500		1.500

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
William ATTACHE	3.000		3.000
Adel FERGUEN	2.150		2.150
Adeline ANDRE	3.000		3.000
Adrien CAILLAUD-PALAYER	650		650
Adrien LION	1.688		1.688
Alexandre BINET	3.000		3.000
Angélique DE TADDEO	13.650		13.650
Anthony BREBION	4.950		4.950
Arthur CHARBIT	5.000		5.000
Benoit GISCLONG	9.000		9.000
Benoit MARTINI	1.500		1.500
Camille BAUDRY	3.650		3.650
Céline LE TOURNEUR D'ISON	27.000		27.000
Charlène ANTOINE	450		450
Charles-Louis DE MOULINS D'AMIEU DE BEAUFORT	1.500		1.500

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
Charlie ODIN	3.000		3.000
Christopher BROQUE	12.500		12.500
Corentin GILLES	3.000		3.000
Corentine LE GLEUHER	3.000		3.000
Edouard DESCAMPS	6.000		6.000
Eloïse DE GENTILE	375		375
Emeric DURY	5.213		5.213
Fabien ROGER	12.121		12.121
Fabien TISSIER	3.000		3.000
Florian EYSSERIC	1.500		1.500
Florian GALLO	3.000		3.000
Frédéric FERARD	3.000		3.000
Jean-Yves SIMON	7.062		7.062
Jonathan GRANGER	3.000		3.000
Jules VIENNE	2.150		2.150
Julie AVIGNON	1.500		1.500

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
Julie DUMONT	10.500		10.500
Julien DA RIBA	3.531		3.531
Julien MOUSSEAU	4.500		4.500
Julien TEYSSIER	3.296		3.296
Kasthuri GNANESHWARAN	4.000		4.000
Kévin COURTOIS	450		450
Kévin LABESSE	3.000		3.000
Konstantina NIKAKI	781		781
Léa BENQUET	375		375
Léo WIEL	3.650		3.650
Léon ROIBU	9.000		9.000
Ludwig DUBOS	1.500		1.500
Marylin MONTOYA	6.438		6.438
Matthieu LAURENT	3.000		3.000
Maylis DE BAZELAIRE	6.000		6.000
Morgane RUAUD	1.500		1.500

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	BSPCE 2022	BSPCE 2024	Total des BSPCE annulés
Olivier CANDAU	9.719		9.719
Pauline SERVANT	12.000		12.000
Pawel TOMASZEWSKI	3.000		3.000
Quentin MORLAIS	4.500		4.500
Raphaël BLANADET	3.000		3.000
Sergey CHERNYAKOV	8.000		8.000
Sixtine GAUTIER	4.400		4.400
Steven NEIRA	1.500		1.500
Thomas NAVARRO	3.000		3.000
Thomas PELOUZE	3.000		3.000
William BASHFORD	650		650
TOTAL	**313.480**	**352**	**313.834**

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 3

Tableau d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions

TITULAIRE	SO 2019	SO 2020	SO 2021	Total des options de souscription ou d'achat d'actions exercées
Ai Lean GOH		750		750
Alexandre ANQUETIL		2.500		2.500
Ashley THORPE	750	1.250		2.000
Edouard DESCAMPS	1.000			1.000
Enrique GONZALEZ		1.500		1.500
Julia SIMON	2.000			2.000
Michael Chase EDWARDS			30.000	30.000
Minh Tan NGUYEN	750			750
Pauline SERVANT		2.500		2.500
Thomas LAWSON	94	2.313		2.407
Tomas DUKE	375	875		1.250
Valerian KARSENTY	750			750
William BASHFORD	750	6.250		7.000

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	SO 2019	SO 2020	SO 2021	Total des options de souscription ou d'achat d'actions exercées
TOTAL	**6.469**	**17.938**	**30.000**	**54.407**

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 4

Tableau de caducité et de renonciation aux options de souscription ou d'achat d'actions

TITULAIRE	SO 2022	Total des options de souscription ou d'achat d'actions annulées
Ai Lean GOH	6.400	6.400
Alexandre ANQUETIL	4.400	4.400
Ariane VIADERE	3.450	3.450
Ashley THORPE	3.000	3.000
Elias Cédric LAOUITI	3.000	3.000
Enrique GONZALEZ	7.000	7.000
Julia SIMON	15.500	15.500
Julien CROCHET	8.756	8.756
Michael Chase EDWARDS	8.000	8.000
Pauline SERVANT	3.000	3.000
Philippe HENOCH	1.500	1.500
Tanguy COPPIN	6.000	6.000
Tomas DUKE	5.000	5.000

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	SO 2022	Total des options de souscription ou d'achat d'actions annulées
Valerian KARSENTY	4.500	4.500
William BASHFORD	3.000	3.000
Alexandru Tudor GHETU-BEJAN	1.500	1.500
Anly RENDA	5.500	5.500
Bhargav PATEL	450	450
Boon TEO	2.000	2.000
Colin JACOBS	2.150	2.150
David GAMELLA PEREZ	1.500	1.500
David HALK	5.450	5.450
Ganesh KUMAR	1.950	1.950
Garrett JANDA	2.700	2.700
James TOLAND	3.500	3.500
Justin TROUT	1.400	1.400
Lara HOURQUEBIE	3.500	3.500
Layla KHAN	3.450	3.450

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TITULAIRE	SO 2022	Total des options de souscription ou d'achat d'actions annulées
Nicholas STRATTON	1.500	1.500
Kenneth MALAVE	8.258	8.258
Ryan DALY	2.000	2.000
Scarlett TUPLIN	3.000	3.000
Yi Xiang Jane YEO	1.500	1.500
TOTAL	**133.814**	**133.814**

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 5

Tableau d'exercice des bons de souscription d'actions

TITULAIRE	BSA 2020	BSA 2021	Total bons de souscription d'actions exercés
Ahmed QUADRI	4.000		4.000
Gaëtan GACHET	4.000		4.000
Julien SCHNEIDER	16.000		16.000
Mats CARDUNER	4.000		4.000
Marjorie JANIEWICZ	4.000		4.000
Renaud VISAGE	4.000	54.000	58.000
TOTAL	**36.000**	**54.000**	**90.000**

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Annexe 6

Tableau de caducité et de renonciation aux bons de souscription d'actions

TITULAIRE	BSA 2022	BSA 2024	Total des bons de souscription d'actions annulés
Ahmed QUADRI	4.000		4.000
Gaëtan GACHET	4.000		4 .000
Marjorie JANIEWICZ	8.000		8.000
Alan BOYDELL		4.000	4.000
Anca MAROLA	4.000		4.000
Jean NELTNER	4.000		4.000
Jonathan ATTALI		2.000	2.000
Julien LEMOINE	4.000		4.000
Marine DE VALON		2.000	2.000
Matthieu PELLET	4.000		4.000
Pascal DAVIS	8.000		8.000
Stephen LEGUILLON		2.235	2.235
Travis BRYANT	8.000		8.000
TOTAL	**48.000**	**10.235**	**58.235**